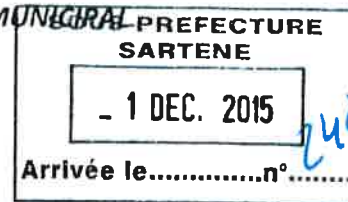


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 33/2015

Séance du 24 novembre 2015



OBJET : REVÊTEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE A CHIOSA - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Nombre de membres : 10
Afférents au conseil : 10
En exercice : 10

Date de la convocation : 13/11/2015
Date d'affichage : 13/11/2015
Ayant délibéré : 8
Votés Contre : 0
Votés Pour : 8
Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur MARTINO Enzo a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. BRUNETTI Alain
M. CIPRIANI Jean-Marie	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	Etaient absents
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. MANTESE Jean-François
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder au revêtement de la voirie communale A Chiosa, actuellement à l'état de piste, sur une longueur d'environ 220 ml à partir de son départ de la route départementale et jusqu'à la dernière habitation.

- **Considérant** la volonté de la Commune de s'engager dans un programme pluriannuel de revêtement et de réfection de la voirie communale.
- **Considérant** la nécessité de procéder au revêtement de la voirie A Chiosa, ces travaux devant permettre une accessibilité renforcée aux terrains limitrophes.

Le revêtement sera réalisé en béton et sera précédé d'un nivellement de la plateforme. Une cunette de récupération des eaux pluviales sera mise en œuvre à l'amont de la voirie afin d'assurer un parfait écoulement des eaux.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise Castellani qui a établi un chiffrage détaillé pour le revêtement de la voirie susvisée.

Monsieur le Maire met sur la table le devis. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de 66 555,00 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité Territoriale de Corse et le Département de la Corse du Sud.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	60 %	39 933 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE (Dotation quinquennale 2015/2019)	20 %	13 311 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	13 311 €
	TVA 10 %	6 655,50 €
		19 986,50 €
TOTAL T.T.C.		73 210,50 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 28 novembre 2015

Le Maire

Jean-Luc MILLO

